

PRETRAITEMENT PAR FOSSE TOUTES EAUX

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

 e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

La fosse toutes eaux assure le prétraitement de l'ensemble des eaux usées de l'habitation (eaux ménagères et eaux vannes). **En sont exclues les eaux pluviales.**

La fosse a deux fonctions : la rétention et la liquéfaction des matières solides.

Les eaux en sortie de fosse ne sont que partiellement traitées. 70 à 80% de la pollution qui y est entrée en ressort !

DIMENSIONNEMENT

Nombre de personnes	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Par chambre supplémentaire
Volume de la fosse	3 m ³	4 m ³	5 m ³	+ 1 m ³

IMPLANTATION

La fosse doit être installée **au plus près de l'habitation**. Si la fosse toutes eaux est éloignée de l'habitation (supérieure à 10 m), il est conseillé d'installer un bac dégraisseur en amont de la fosse afin d'éviter le colmatage des tuyaux d'évacuation. Dans ce cas, **seules les eaux ménagères transiteront par ce bac.**

Volume du bac dégraisseur : si totalité des eaux ménagères : 500 litres minimum.

si seulement les eaux de cuisine: 200 litres minimum.

Les regards de la fosse doivent rester **en permanence accessibles**.

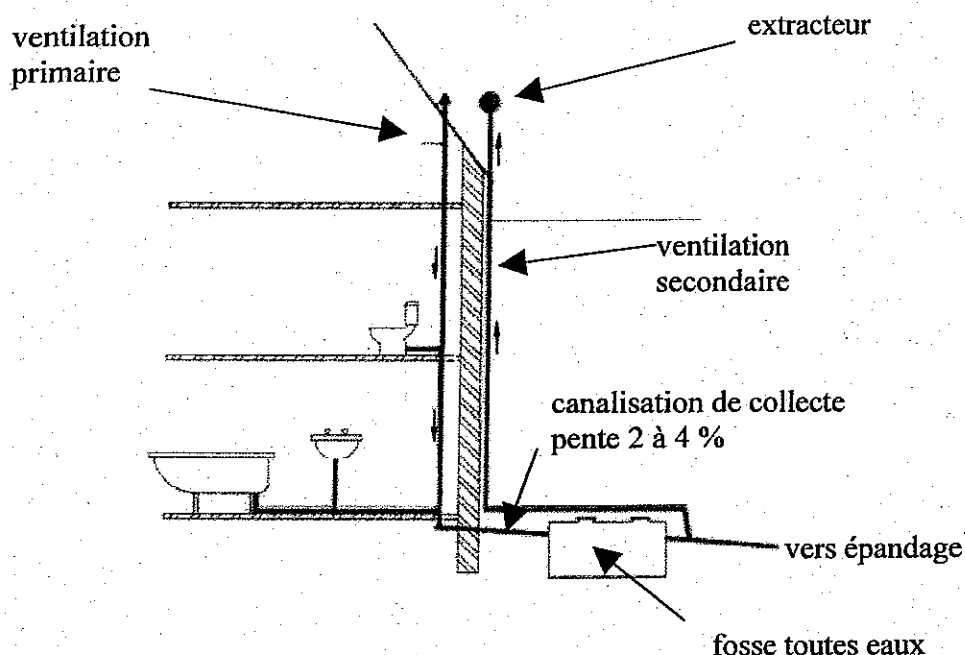
La collecte et l'évacuation des eaux usées devront être conformes aux normes en vigueur (NF P 40-201 et NF P 40-202 référence respective DTU 60.1 et DTU 60.11).

VENTILATIONS

La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. Cette ventilation est constituée:

- **d'une ventilation primaire** : entrée d'air à l'amont des ouvrages assurée par la canalisation de chute des eaux usées en diamètre 100 mm prolongée jusqu'en toiture (DTU 60.11 - lot plomberie).

- **d'une ventilation secondaire** : extraction des gaz dont le piquage est réalisé en sortie de fosse par une canalisation de diamètre 100 mm minimum prolongée en toiture et munie à son extrémité d'un extracteur statique ou éolien, en évitant autant que possible les coudes à 90°.



REGLES ET PRECAUTIONS DE MISES EN PLACE

- La fosse toutes eaux doit être positionnée de façon plane et horizontale sur un lit de pose en fond de fouille.
- Le niveau d'entrée de la fosse toutes eaux doit être plus haut que celui de la sortie.
- La pente des canalisations en amont de la fosse doit être comprise entre 2 et 4% de façon à éviter la décantation des matières lourdes.
- Le diamètre des tuyaux utilisés, y compris pour la ventilation, doit être de 100 mm au minimum.
- Éviter les coudes à angle droit. A ces coudes, doivent être substitués soit deux coudes successifs à 45°, soit un dispositif permettant le curage (té ou regard), pour éviter le colmatage des canalisations.
- La canalisation en sortie de fosse doit respecter une pente minimale de 0,5 % (maximum 1 %) afin de faciliter l'écoulement.
- Avant sa mise en service et après chaque vidange, la fosse doit être mise en eau jusqu'à débordement vers la filière de traitement.

TRANCHEES D'INFILTRATION

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

 e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Cette technique utilise le sol en place comme système épurateur et comme moyen dispersant. Les eaux prétraitées rejoignent un maillage de drains perforés placés à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées calibrées. L'épuration est assurée par les micro-organismes du sol et l'infiltration lente est fonction de la surface de contact (fond de tranchée et bord de fouille), de la structure et de la granulométrie du sol (sable-limon-argile).

DIMENSIONNEMENT

Les longueurs de tranchées filtrantes sont définies en fonction de la taille de l'habitation mais également en fonction de la **capacité d'infiltration** des eaux par le sol.

Type de sol	Jusqu'à 4 chambres	4 chambres	5 chambres	Par chambre supplémentaire
Limoneux (15 à 30 mm/h d'infiltration)	60 à 90 m	80 à 120 m	100 à 150 m	+ 20 à + 30 m
Sableux (30 à 500 mm/h d'infiltration)	45 m	60 m	75 m	+ 15 m

En dessous de 15 mm/h et au delà de 500 mm/h l'épandage souterrain n'est pas réalisable. La largeur des tranchées est fonction de l'épaisseur de gravier à mettre en place.

Largeur des tranchées (cm)	Épaisseur de gravier (cm)
50	30
70	20

IMPLANTATION

La longueur d'une tranchée est au **maximum de 30 mètres linéaires**.

Pour une meilleure pérenité de la filière, il est cependant conseillé de **réduire la longueur unitaire des tranchées tout en multipliant leurs nombres (jusqu'à 5)**.

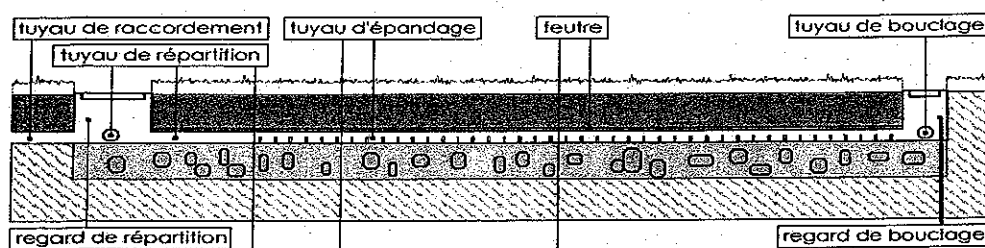
A partir d'une pente du terrain de 5 % les tranchées devront être réalisées **perpendiculaires à la pente** (voir adaptation en terrain en pente).

En revanche **au-delà d'une pente de 10 %**, l'épandage en tranchée d'infiltration sera à proscrire.

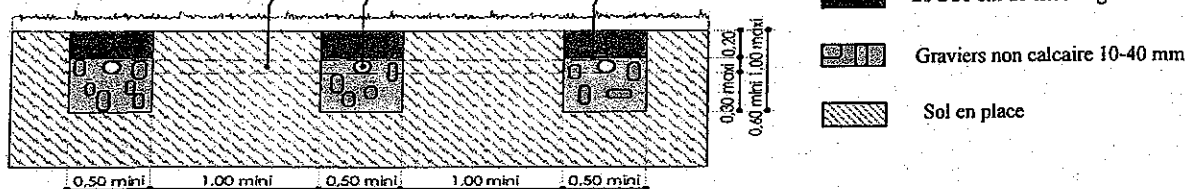
Si la granulométrie du sol est trop sablonneuse et ne permet pas la réalisation de tranchées (éboulement), l'épandage souterrain peut être réalisé en **lit d'épandage** (voir fiche technique n°3).

SCHEMA DE PRINCIPE

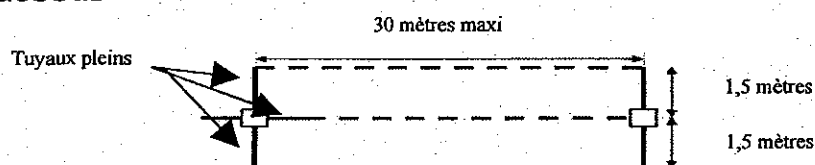
Coupe longitudinale



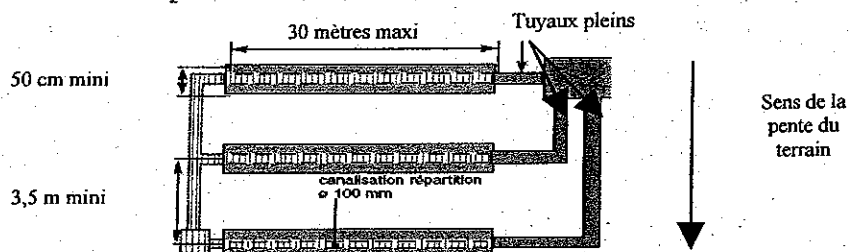
Coupe transversale



Vue de dessus



Adaptation terrain en pente



REGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE

- Le regard de répartition doit être posé parfaitement horizontalement.
- La pente des drains doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- L'espacement des tranchées doit être de 1,5 m minimum sur terrain plat et 3,5 m minimum sur terrain en pente (entre axe).
- Les tranchées d'infiltration doivent être réalisées le moins profondément possible (environ 60 cm).
- Toute la surface des tranchées doit être recouverte par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.
- Les tuyaux d'épandage doivent être d'un diamètre au moins égal à 100 mm, être rigides et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas.

LIT D'INFILTRATION

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Tout comme l'épandage en tranchées d'infiltration, cette technique utilise le sol en place comme système épurateur et comme moyen dispersant.

Elle est mise en oeuvre lorsque la granulométrie du sol est trop sablonneuse et ne permet pas la réalisation de tranchées (éboulement). On réalise à la place un lit d'épandage constitué d'une fouille unique.

Les eaux prétraitées rejoignent un maillage de drains perforés placés à faible profondeur dans un lit d'épandage. L'épuration est assurée par les micro-organismes du sol et l'infiltration lente est fonction de la surface de contact (fond et bord de fouille), de la structure et de la granulométrie du sol (sable-limon-argile).

DIMENSIONNEMENT

La surface de lit d'épandage sera définie en fonction de la taille de l'habitation.

Sableux (30 à 500 mm/h d'infiltration)	60 m ²	80 m ²	100 m ²	+ 20 m ²

La longueur maximale est de 30 mètres. La largeur maximale est de 8 mètres.

IMPLANTATION

La longueur du lit est au maximum de 30 mètres linéaires.

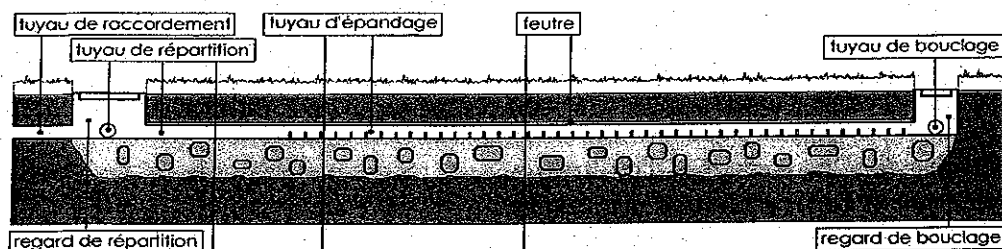
Pour une meilleure pénétration de la filière, il est cependant conseillé de réduire la longueur unitaire du lit tout en l'élargissant et en multipliant le nombre de drains de répartition (jusqu'à 5).

Les matériels et matériaux utilisés, la mise en place sont comparables à ceux des tranchées d'infiltration en terrain plat.

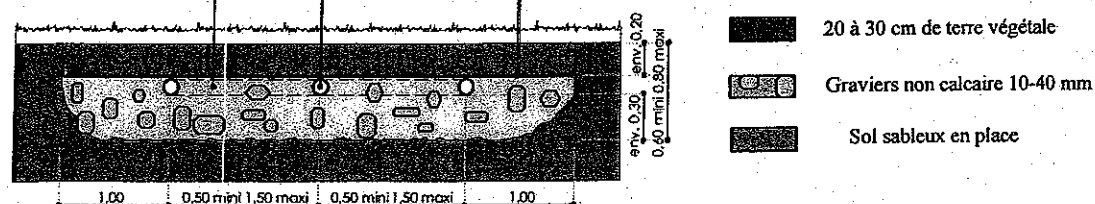
La profondeur du fond de fouille se situe entre 60 et 80 cm en fonction du niveau d'arrivée des eaux prétraitées.

SCHEMA DE PRINCIPE

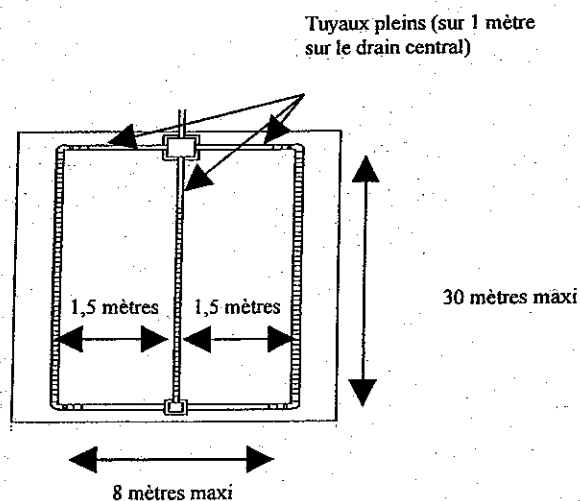
Coupe longitudinale



Coupe transversale



Vue de dessus



REGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE

- Le regard de répartition doit être posé parfaitement horizontalement.
- La pente des drains doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- Le lit d'infiltration doit être réalisé le moins profondément possible (envion 60 cm).
- L'épaisseur de gravier sous les drains est de 30 cm.
- Toute la surface du lit doit être recouverte par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.
- Les tuyaux d'épandage doivent être d'un diamètre au moins égal à 100 mm, être rigides et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas.

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr**PRINCIPE**

Cette technique est utilisée lorsque **le sol en place est inapte à traiter correctement les effluents** (nature, vitesse d'infiltration et/ou épaisseur insuffisante) **mais que le sous-sol (substrat) peut permettre une dispersion** (calcaire fissuré par exemple).

Les eaux prétraitées rejoignent un maillage de drains perforés placés à **faible profondeur** dans un **lit de matériaux sableux** présentant une meilleure aptitude au traitement que le sol en place.

L'épuration est assurée par les micro-organismes fixés dans la masse de sable et l'infiltration lente est fonction de la surface de contact et de la nature du substrat.

DIMENSIONNEMENT

La surface de filtre à sable sera définie en fonction de la taille de l'habitation.

Nombre de chambre	Jusqu'à 1 chambre	2 chambres	3 chambres	Par chambre supplémentaire
Surface du filtre	25 m ²	30 m ²	35 m ²	+ 5 m ²

La longueur minimale est de 4 mètres. La largeur minimale est de 5 mètres.

IMPLANTATION

Le fond de fouille doit être horizontal et se situer à **90 cm sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition**.

Si le substrat est fissuré, le fond de fouille pourra être recouvert d'un géotextile.

La répartition des effluents est assurée par un maillage de 5 drains espacés d'un mètre d'axe en axe et de 50 cm par rapport au bord de fouille. **En justifiant de contrainte d'implantation particulière**, la répartition pourra être assurée par seulement 3 drains de façon à réduire la largeur du filtre tout en augmentant sa longueur.

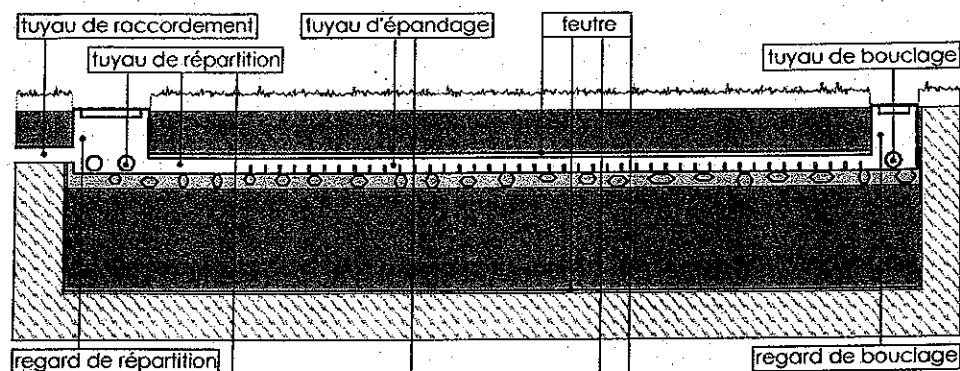
Les matériaux utilisés (graviers et sable) doivent être **lavés et non calcaire**.

L'épaisseur de gravier est fixée à **10 cm sous les drains** et l'épaisseur de sable à 70 cm.

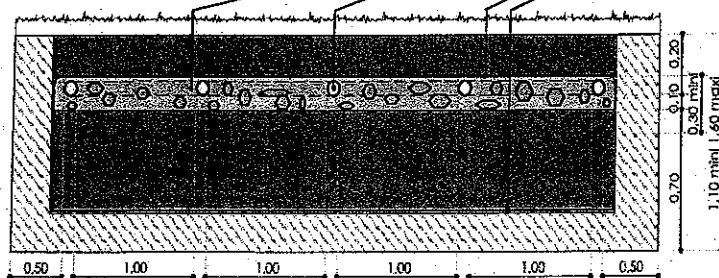
La perméabilité du substrat conditionnant très fortement la pérennité de la filière, **il conviendra de s'assurer de la bonne perméabilité du fond de fouille lors de l'exécution des travaux**.

SCHEMA DE PRINCIPE

Coupe longitudinale

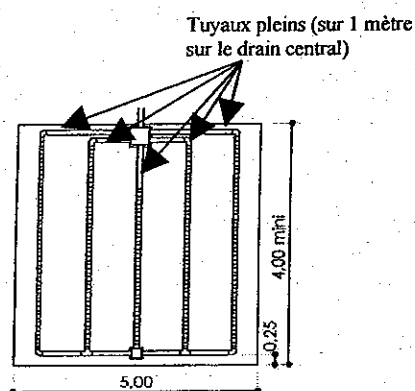


Coupe transversale



-  20 à 30 cm de terre végétale
-  Graviers non calcaire 10-40 mm
-  Sable siliceux lavé
-  Substrat

Vue de dessus



REGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE

- Le regard de répartition doit être posé parfaitement horizontalement.
- La pente des drains doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- Le filtre à sable doit reposer sur le substrat perméable.
- Toute la surface du filtre à sable doit être recouverte par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.
- Les tuyaux d'épandage doivent être d'un diamètre au moins égal à 100 mm, être rigides et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas.

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : .02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Cette technique est utilisée lorsque le sol en place ne permet pas d'épurer et de disperser convenablement les effluents provenant des prétraitements (terrain à tendance argileuse). Le sol en place est donc substitué par un massif de sable qui assure l'épuration par les micro-organismes qui s'y fixent. Les eaux ainsi traitées sont en suite collectées par un réseau de drains perforés placés sous le filtre à sable à une **profondeur** de plus d'un mètre, puis sont évacuées dans un exutoire (ruisseau, fossé, drainage en terrain agricole, ...).

DIMENSIONNEMENT

La surface de filtre à sable sera définie en fonction de la taille de l'habitation.

Nombre de chambres	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres
Surface du Filtre	25 m ²	30 m ²	35 m ²	+ 5 m ²

La longueur minimale est de 4 mètres. La largeur minimale est de 5 mètres.

IMPLANTATION

Le fond de fouille doit être horizontal et se situer à **1 m** sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition.

La répartition des effluents est assurée par un maillage de 5 drains espacés d'un mètre d'axe en axe et de 50 cm par rapport au bord de fouille. **En justifiant de contrainte d'implantation particulière**, la répartition pourra être assurée par seulement 3 drains de façon à réduire la largeur du filtre tout en augmentant sa longueur.

Les matériaux utilisés (graviers et sable) doivent être **lavés et non calcaire**.

L'épaisseur de gravier est fixée à **10 cm** sous les drains et l'épaisseur de sable à 70 cm.

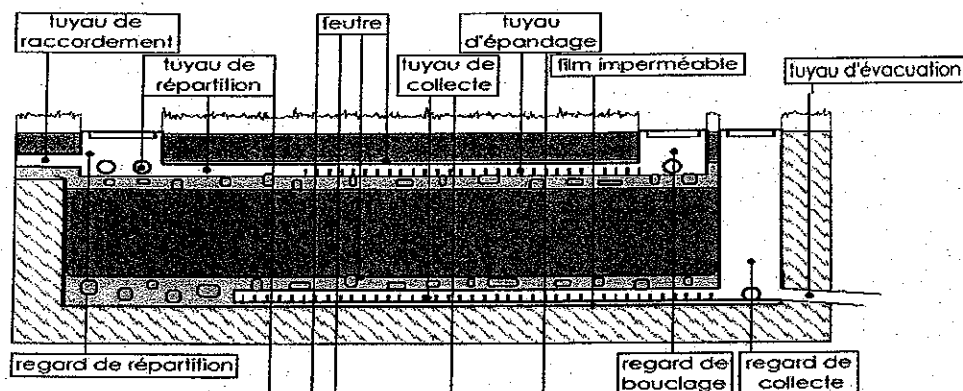
Les tuyaux de collecte, au nombre minimal de trois, sont répartis de façon uniforme sur le fond de fouille.

Le tuyau d'évacuation devra avoir une pente de 0,5 à 1 % jusqu'au point de rejet.

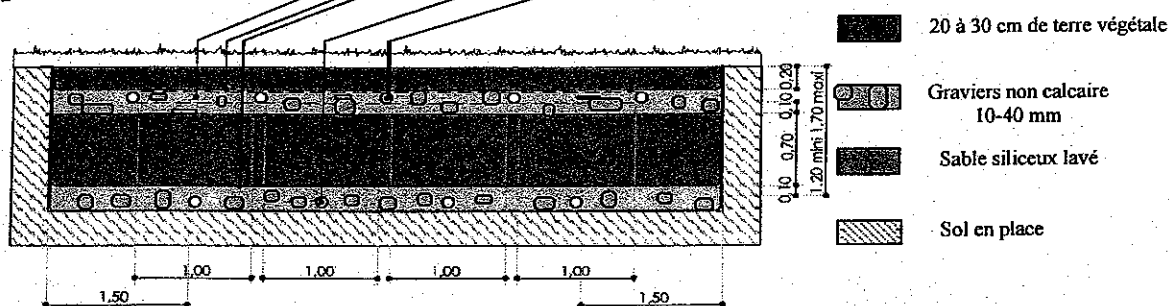
Le tuyau d'évacuation devra permettre un écoulement constant des effluents. En l'occurrence, son débouché dans l'exutoire devra être suffisamment haut pour éviter toute mise en charge du filtre à sable.

SCHEMA DE PRINCIPE

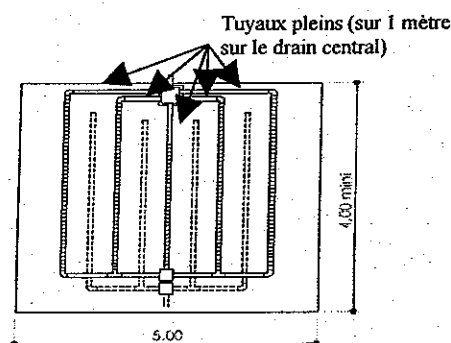
Coupe longitudinale



Coupe transversale



Vue de dessus



RÈGLES ET PRÉCAUTIONS DE MISE EN PLACE

- Attention, pour mettre en place cette filière, un dénivelé d'au moins 1,50 mètres par rapport à l'exutoire est nécessaire.
- Tous les regards doivent être posés parfaitement horizontalement.
- La pente des drains (collecte et répartition) doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- Toute la surface du filtre à sable doit être recouverte par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.
- Un géotextile doit être intercalé entre le gravier de collecte et la couche de sable. Ce géotextile peut être remplacé par une géogrille de dimension adaptée.
- L'épandage et la collecte sont réalisés à l'aide de drains rigides d'un diamètre au moins égal à 100 mm, et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas. Les drains de collecte sont de 3 minimum pour 5 drains de répartition et doivent être alternés successivement.

FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : .02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Cette technique est utilisée lorsque le sol en place ne permet pas d'épurer et de disperser convenablement les effluents provenant des prétraitements (terrain à tendance argileuse). Le sol en place est donc substitué par un massif constitué d'une succession horizontale de matériaux graveleux et sableux qui assure l'épuration par les micro-organismes qui s'y fixent. Les eaux ainsi traitées sont en suite collectées par un drain perforé placé à l'extrémité aval du filtre à sable à une profondeur d'environ 60 cm, puis sont évacuées dans un exutoire (ruisseau, fossé, drainage en terrain agricole, ...). Ce dispositif ne peut être mis en place que si les caractéristiques de la parcelle ne permettent pas l'implantation d'un Filtre à Sable Vertical Drainé (Fiche n° 5).

DIMENSIONNEMENT

La dimensionnement du filtre à sable sera définie en fonction de la taille de l'habitation. Seule la largeur de répartition évolue, la longueur de filtration étant fixe quel que soit le type de logement (5,5 m).

nombre de chambres	2 chambres	3 chambres	4 chambres	4 ou 5 chambres supplémentaires
Largeur du front de répartition	6 m	8 m	9 m	+ 1m

La largeur du front de répartition ne doit pas excéder 13 mètres.

IMPLANTATION

Le fond de fouille doit avoir une pente régulière de 0,5 à 1% de l'amont vers l'aval.

Le fond de fouille se situe à 35 cm sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition.

La répartition des effluents est assurée sur toute la largeur de la fouille par un drain enrobé dans du gravier, le regard de répartition étant centré.

Les matériaux utilisés (graviers, mignonette et sable) doivent être lavés et non calcaire.

La disposition des matériaux ainsi que leur granulométrie est primordiale dans le fonctionnement de la filière.

D'amont en aval les matériaux s'organisent de la façon suivante : 80 cm de gravier lavé de granulométrie 10-40 mm, 120 cm de mignonette lavée de granulométrie 6-10 mm, 300 cm de sable lavé de granulométrie 2-4 mm conseillé, et 50 cm de gravier lavé identique au gravier de tête.

L'épaisseur des matériaux est fixée à 35 cm.

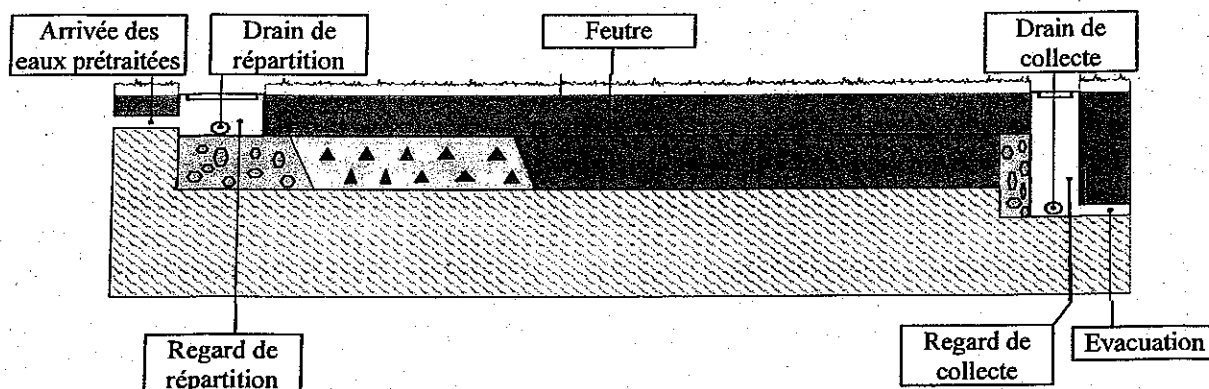
Le tuyaux de collecte, en bout du filtre à sable doit être implanté dans une rigole peu profonde (surprofondeur de la fouille) et remplie de gravier.

Le tuyau d'évacuation devra avoir une pente de 0,5 à 1 % jusqu'au point de rejet.

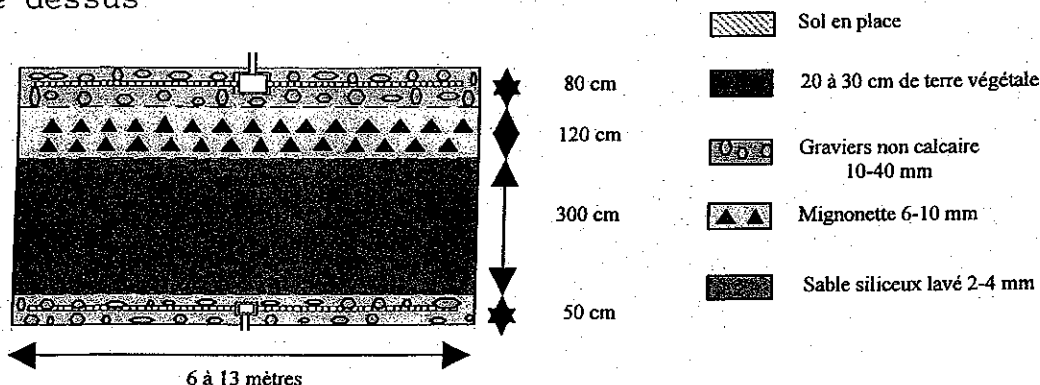
Le tuyau d'évacuation devra permettre un écoulement constant des effluents. En l'occurrence, son débouché dans l'exutoire devra être suffisamment haut pour éviter toute mise en charge du filtre à sable.

SCHEMA DE PRINCIPE

Coupe longitudinale



Vue de dessus



RÈGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE

- Attention, pour mettre en place cette filière, un dénivelé d'au moins 70 centimètres par rapport à l'exutoire est nécessaire. **Au-delà d'1,50 mètre une filière à flux vertical sera à privilégier.**
- Tous les regards doivent être posés parfaitement horizontalement.
- La pente des drains (collecte et répartition) doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- L'épandage et la collecte sont réalisés à l'aide de drains rigides d'un diamètre au moins égal à 100 mm, et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas.
- Aux extrémités de la fouille, les drains doivent être obturés par des bouchons PVC adaptés.
- **Respecter les 3 granulométries différentes à mettre en place (ne pas oublier la mignonette).**
- **La rigole de collecte doit être plus profonde que le fond de fouille du filtre à sable (une dizaine de centimètres).**
- Toute la surface du filtre à sable doit être recouverte par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.

TERTRE D'INFILTRATION

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Cette technique est utilisée lorsqu'une **nappe permanente ou temporaire est constatée à faible profondeur**. Une installation enterrée se trouverait « noyée » une partie de l'année et donc totalement inefficace. **La filière d'épuration est donc réalisée hors-sol**. Tout comme un filtre à sable vertical, un massif de sable assure l'épuration par les micro-organismes qui s'y fixent. La dispersion des effluents traités est ensuite assurée par les premiers centimètres de sol en place. **Dans la plupart des cas, ce dispositif nécessitera une pompe de relèvement sauf cas à pouvoir s'appuyer sur une pente.**

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du tertre d'infiltration sera définie en fonction de la taille de l'habitation. **Il sera distingué la surface au sommet et la surface à la base**. La première correspond à la capacité de traitement, la seconde à la capacité de dispersion et d'infiltration des premiers centimètres du sol en place.

Surface minimale au sommet	25 m ²	30 m ²	35 m ²	+ 5 m ²
Surface minimale à la base	60 à 90 m ²	80 à 120 m ²	100 à 150 m ²	+ 20 à + 30 m ²

La largeur du front de répartition au sommet est de 5 mètres. La longueur minimale au sommet est de 4 mètres.

IMPLANTATION

Hormis prescriptions spécifiques, **le tertre d'infiltration doit reposer sur le sol en place** après simple décapage de la couche herbeuse (ne pas décaisser le terrain naturel).

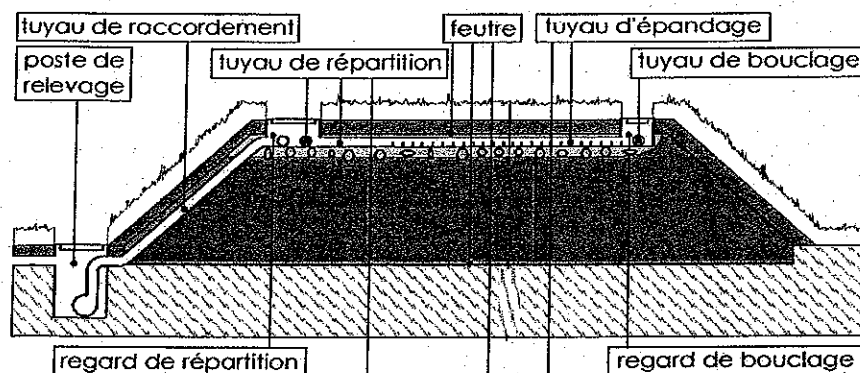
La répartition des effluents est assurée par un maillage de 5 drains espacés d'un mètre d'axe en axe et de 50 cm par rapport au bord du tertre. **En justifiant de contrainte d'implantation particulière**, la répartition pourra être assurée par seulement 3 drains de façon à réduire la largeur du tertre tout en augmentant sa longueur.

Les matériaux utilisés (graviers et sable) doivent être **lavés et non calcaire**.

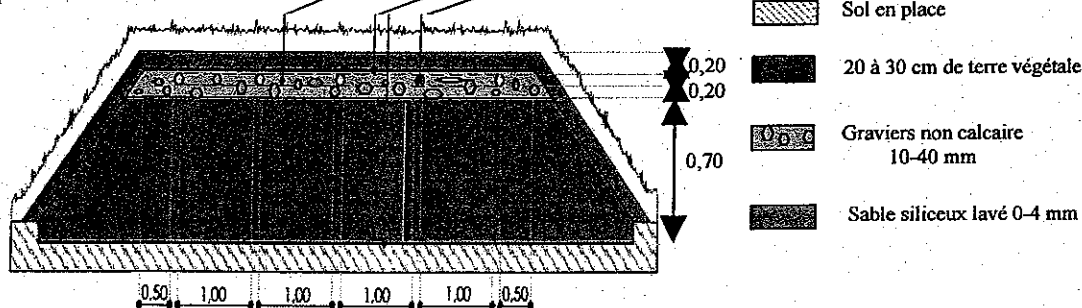
L'épaisseur de gravier est fixée à **10 cm** sous les drains et l'épaisseur de sable à **70 cm**.

SCHEMA DE PRINCIPE

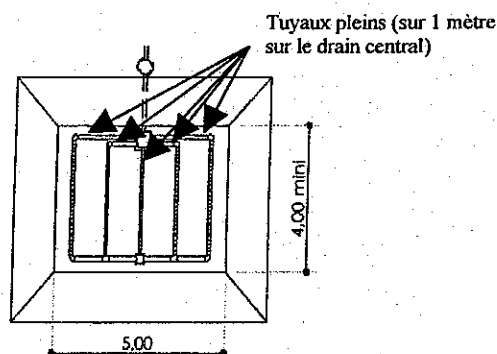
Coupe longitudinale



Coupe transversale



Vue de dessus

**REGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE**

- Tous les regards doivent être posés parfaitement horizontalement.
- La pente des drains de répartition doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- L'écartement entre chaque drain doit être de 1 m en respectant une distance de 50 cm avec le bord du terre.
- L'épandage est réalisé à l'aide de drains rigides d'un diamètre au moins égal à 100 mm, et munis d'orifices de 5mm orientés vers le bas.
- L'ensemble du tertre doit être recouvert par un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air avant remblaiement.
- Le poste de relèvement qui alimente le tertre doit être ventilé et la conduite de refoulement doit être munie d'une vanne et d'un clapet anti-retour.

LIT A MASSIF DE ZEOLITE

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.80.11.00 – Fax : 02.47.80.11.10

e.mail : assainissement@agglo.fr

PRINCIPE

Cette technique est utilisée lorsque le sol en place ne permet pas d'épurer et de disperser convenablement les effluents provenant des prétraitements (terrain à tendance argileuse) et/ou si la place disponible à la mise en oeuvre de l'assainissement est fortement réduite (filière compact). Le sol en place est donc substitué par un massif de zéolite placé dans une coque étanche qui assure l'épuration par les micro-organismes qui s'y fixent. Les eaux ainsi traitées sont ensuite collectées par un réseau de drains perforés placés sous le massif à une profondeur d'environ 80 cm, puis sont évacuées dans un exutoire (ruisseau, fossé, drainage en terrain agricole, ...).

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du lit à massif de zéolite est définie en fonction de la taille de l'habitation.

Nombre d'habitants	Surface de zéolite	Nombre de jours de rétention
Surface du filtre	5 m ² *	Filière dérogatoire (étude de dimensionnement)

* Un tel dispositif doit être placé en aval d'une fosse toutes eaux de 5m³ au minimum.

IMPLANTATION

Le lit à massif de zéolite doit être constitué de matériaux filtrants à base de zéolite naturelle placés dans une coque étanche et répartis en 2 couches de granulométrie différente : une granulométrie fine (0,5-2 mm) en profondeur et une granulométrie plus grossière (2-5 mm) en surface.

Après tassement, l'épaisseur des matériaux doit être au minimum de 50 cm.

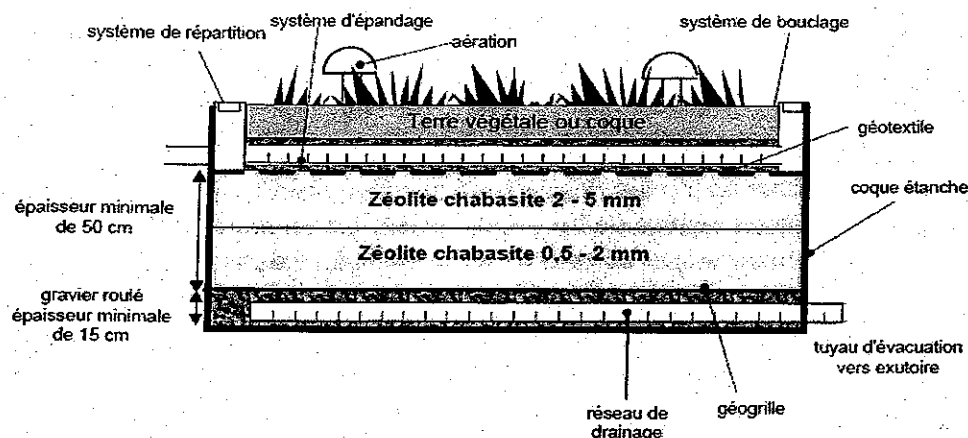
L'aération du filtre doit être réalisée par des cheminées d'aération.

Le système d'épandage destiné à répartir les effluents sur toute la surface du massif de zéolite doit être bouclé et noyé dans une couche de gravier roulé posé sur un géotextile adapté destiné à assurer la diffusion de l'effluent.

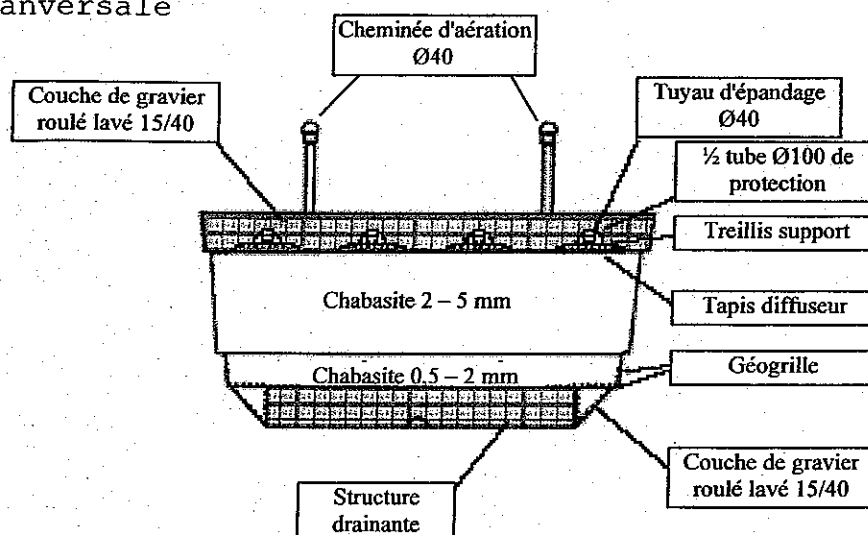
Le système de drainage, situé en fond, et destiné à collecter les effluents après traitement doit être noyé dans une couche de gravier roulé et protégé de la migration de la zéolite par une géogrille. L'épaisseur de cette couche est d'au minimum 15 cm.

SCHEMA DE PRINCIPE (variante possible en fonction du fabricant)

Coupe longitudinale



Coupe transversale



RÈGLES ET PRECAUTIONS DE MISE EN PLACE

- La coque doit être positionnée de façon plane et horizontale sur un lit de pose en fond de fouille.
- Tous les regards doivent être posés parfaitement horizontalement.
- La pente des drains de répartition doit se situer aux environs de 1 % sans excéder 2%.
- Le tuyau d'évacuation devra avoir une pente de 0,5 à 1% jusqu'au point de rejet.
- Le tuyau d'évacuation devra permettre un écoulement constant des effluents. En l'occurrence, son débouché dans l'exutoire devra être suffisamment haut pour éviter toute mise en charge du filtre à sable.